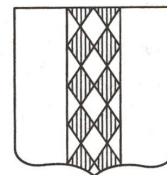




Moulézan

Infos



Blog mairie: <http://blog-mairiemoulezan.com>

Page 1

Le mot du maire

Après l'été et sa période de vacances actives ou reposantes, voici venue l'heure pour les enfants de reprendre le chemin de l'école.

Cette rentrée a aussi pour décors une actualité nationale et internationale moroses. Il y a quelques mois, on nous avait promis que le plus dur était derrière nous... En fait, il me semble que nos hommes politiques, quels qu'ils soient, sont à la traîne des hommes de l'ombre qui tiennent les cordons de la bourse comme bon leur semble et souvent à leurs seuls bénéficiaires, ou de rumeurs répandues par des soit disant spécialistes de l'économie. C'est le paradoxe de notre monde si puissant mais tellement fragile et qui tanguent au rythme des chiffres de la bourse et des mensonges que nos dirigeants successeurs nous distillent à longueur d'année.

Revenons à notre village et à des événements plus réjouissants. Septembre 2011 marque un changement pour Moulézan ! Des petits enfants seront accueillis dans notre nouvelle micro crèche. La réalisation de ce projet, rendu possible grâce essentiellement au concours de la Communauté de Communes Leins-Gardonnenque et de la CAF, a duré plus d'un an. Le résultat est très satisfaisant et vous pourrez le constater lors de son inauguration prochaine. Concernant toujours les enfants, et pour répondre à un besoin de plusieurs familles, une garderie sera mise en place en fin d'après-midi dans les locaux de l'école en période scolaire. L'éducation doit être l'une de nos préoccupations majeures et les parents, premiers éducateurs des enfants, concernés. Les associations de parents d'élèves en primaire comme au collège devraient jouer un rôle de premier plan. Parents impliquez-vous !

Septembre, c'est aussi la rentrée pour les associations du village. Celles qui fonctionnent bien (3ème âge, AGVM) et celle qui débute (Danse). Toute initiative dans ce domaine sera la bienvenue, en particulier pour des activités qui intéresseraient les plus jeunes. Notre village compte de plus en plus d'enfants. Même si leur éducation et leurs loisirs concernent en premier lieu les parents, les élus doivent aussi mener une réflexion pour leur offrir un éventail d'activités. La Communauté de Communes s'est bien engagée dans cette voie, mais des progrès restent à faire pour éviter les disparités géographiques. Au moment où vous lisez ce bulletin, les vendanges sont en cours. Cette activité économique est importante pour notre commune qui compte plusieurs viticulteurs et une cave coopérative dynamique. Je souhaite le meilleur à tous ceux qui sont à l'origine de nos bons vins locaux.

A tous, enfants, parents et associations une très bonne rentrée ! Avec mes cordiales salutations,

Pierre Lucchini

DANS CE NUMÉRO :

<i>Le mot du maire</i>	1
<i>Grande vacances et rentrée</i>	1
<i>Dictons de septembre</i>	1
<i>Travaux dans le village</i>	2
<i>Scènes musicales</i>	2
<i>Cours de danse</i>	2
<i>Reprise de l'AGVM</i>	2
<i>Cinéma itinérant</i>	2
<i>14 juillet 2011</i>	2
<i>Voitures anciennes</i>	2
<i>Platanes et barrières</i>	3
<i>Garer sa voiture à Moulézan</i>	3
<i>Bientôt des triplés au village</i>	3
<i>Sacs poubelle et encombrants</i>	3
<i>cyclistes</i>	3
<i>Fuel domestique</i>	4
<i>Infos utiles</i>	4

Dictons de Septembre

- Septembre humide, pas de tonneau vide .
- Forte chaleur en septembre, à pluie d'octobre il faut s'attendre .
- En septembre, le fainéant peut aller se pendre .

Les grandes vacances et La rentrée

Les « grandes vacances » sont depuis la quatrième République au cœur du débat éducatif. A l'origine, les vacances rimaient avec les principales manifestations religieuses du catholicisme, à l'exception des grandes vacances qui étaient liées aux activités rurales. En 1800, **les seules vacances accordées** commençaient le 5 août, pour se terminer le 20 septembre. Ces vacances correspondaient à l'aide que les enfants devaient apporter lors des vendanges et de la moisson. Mais au cours du XIXe siècle, les congés scolaires vont peu à peu grignoter le temps de présence à l'école. En 1950, 49% de la population française exerçait encore une profession rurale. La moisson et les vendanges s'étaient étalées d'août à la fin septembre et exigeaient la présence de nombreux bras, dont ceux des adolescents scolarisés. Cependant, l'instauration des congés payés, la grande victoire du mouvement ouvrier de 1936, bouleverse complètement la belle ordonnance du calendrier scolaire. En effet, à partir 1955, avec l'aisance économique accompagnant « les trente glorieuses », de très nombreuses familles salariées partent régulièrement en vacances dès le 1^{er} juillet, désorganisant l'agencement de la fin de l'année scolaire située entre le 1^{er} et le 15 juillet. L'école doit suivre le mouvement amorcé. Dès 1960, la rentrée est avancée au 16 septembre et le début des grandes vacances est fixé au 28 juin en 1961. C'est alors que les grandes vacances atteignent leur maximum, 10 semaines de congé. Sous l'impulsion des mouvements pédagogiques qui exigent un rééquilibrage des vacances scolaires, « les grandes vacances » devenues « les vacances d'été » vont être amoindries de 2 semaines au profit des vacances de la Toussaint, 10 jours accordés de la fin octobre au 2 novembre, et d'hiver, 2 semaines réparties entre février et mars suivant les académies. Les deux semaines de vacances de septembre disparaissent définitivement avec l'extinction de la petite paysannerie française.

En conclusion, « les grandes vacances » liées aux activités agricoles de la France du XIXe siècle et de la première partie du XXe siècle sont devenues « les vacances d'été » liées aux congés payés et aux activités touristiques depuis la seconde moitié du XXe siècle accompagnant en ce domaine une profonde transformation sociologique.



Travaux dans le village: point de situation

Micro Crèche:

Les travaux sont terminés. La commission de sécurité a donné son agrément. L'ouverture est prévue le lundi 12 septembre à 07h00. Il reste à terminer d'aménager l'intérieur du bâtiment (meubles, décoration...), à poser la signalétique et quelques aménagements extérieurs. Tout sera prêt pour l'ouverture.

La gestion de la micro crèche a été confiée à l'association « Familles rurales » qui s'occupe déjà des crèches de la Communauté de Communes. Elle contactera directement les parents.

Nous inaugurerons notre nouvelle crèche fin septembre ou début octobre.

Chemin de Canté Perdrix:

La partie en terre de ce chemin a été élargie et aménagée. Le chemin a été nivelé et des ouvrages permettent l'évacuation des eaux de pluie. Ce sont les prémices d'un futur quartier de notre village.

Le bord du ruisseau qui longe ce chemin dans sa partie goudronnée a été renforcé. Cela stabilise la chaussée et empêche sa dégradation lors des fortes pluies.

Mur sous le puits:

Le muret sous le puits de la place du Pigeonnier a été entièrement refait car il menaçait de s'effondrer.

Scènes musicales

Comme chaque année, la Communauté de Communes Leins-Gardonnenque organise, le 12 novembre prochain, les scènes musicales pour faire connaître les talents de tous ceux et celles qui résident sur le territoire communautaire et qui pratiquent, seuls ou en groupes, la musique et le chant.

Elle met à leur disposition une scène équipée, un régisseur son et lumière afin qu'ils puissent se produire dans des conditions quasi professionnelles. Ces rencontres sont ouvertes à toute personne de 15 ans ou plus. Inscriptions et renseignements se font directement à la Communauté de Communes ou à la mairie.

Cours de danse

Un projet de création d'un cours de danse pour enfants, adolescents et adultes est en gestation.... Hip Hop, Street dance, Zomba/Salsa sont au programme. Le cours se déroulerait le vendredi à partir de 18h au foyer à compter de septembre. Il est évident que ce projet ne se réalisera que s'il intéresse un nombre minimum de personnes.

Pour tous renseignements, téléphoner au 06 81 49 91 39.

Reprise de l'AGVM

L'Association de Gymnastique Volontaire Moulézanaise reprendra ses activités le lundi 12 septembre à 20h30. Cette année les cours de gymnastique volontaire auront lieu le lundi et le jeudi à 20h30 au foyer communal. Les personnes intéressées (hommes et femmes) peuvent avoir tous les renseignements au 0633265913.

L'été a laissé quelques traces sur votre silhouette, vous désirez passer deux bonnes heures de gym mais aussi de convivialité..... Alors n'hésitez pas, inscrivez-vous à l'AGVM!

14 juillet à Moulézan

C'est sous le signe de la convivialité que Moulézan a fêté le 14 juillet 2011. Avec le concours de l'association Loisirs-Boules-Animations et du Café de la Poste, les activités se sont enchaînées tout au long de la journée.

Le matin, enfants et adultes firent « claquer » les boules de pétanque dans des duels emprunts d'humour mais aussi de rigueur dans le calcul des points. Des médailles offertes par l'association LBA et des bons d'achat dans nos commerces offerts par la mairie récompensèrent les vainqueurs. A l'heure du déjeuner, un apéritif offert par l'association LBA rafraichit les corps exténués par l'effort du matin... Un repas animé et chantant s'ensuit. Les anciens du village n'étaient pas les derniers à chanter pour la plus grande joie de tous.

Pas de sieste au programme qui enchaîna sur un concours de doublette à la mêlée... Duels acharnés au soleil! Heureusement que le bar n'était pas loin! Cette belle journée se termina comme elle avait commencé, dans la convivialité d'un apéritif dansant.

Cinéma itinérant

En septembre, pas de films. Voici le programme d'octobre:

CARS 2: Fons le 04/10 à 20h30 (3D).

LA PLANETE DES SINGES: St Bauzely le 14/10 à 20h30.

LES CONTES DE LA NUIT: Domesargues le 22/10 à 20h30 (3D).

CASE DEPART: La Rouvière le 26/10 à 20h30.

Les films sont projetés dans les foyers communaux. **Prix d'entrée: 3,50 € +1,5 € pour les lunettes des séances 3D si vous n'en possédez pas.**

Voitures anciennes



Le dimanche 18 septembre une sortie de voitures anciennes animera la commune à l'occasion des journées du patrimoine (Ministère de la culture). Les véhicules traverseront le village en venant de Domessargues en direction de Fontanes à partir de 11h00 (Passage toutes les minutes d'une trentaine de voitures). Elles emprunteront l'avenue du Grand Pont, la place de l'Eglise, la place du Pigeonnier et l'avenue de Sommières.

Plusieurs ateliers financés par la DDCS et la Communauté de communes dans le cadre du Projet Éducatif Local sont proposés aux familles pour les jeunes et les ados. La participation financière est minime. Il s'agit, tout au long de l'année scolaire, de véritables temps de loisirs pour vos enfants. On s'y amuse, on y joue, on y apprend, mais on n'est pas à l'école !!! Le seul inconvénient pour notre village c'est que tout se passe de l'autre côté des Lens à St-Geniès, St-Mamert, St-Bauzely...

La mairie ne désespère pas de décentraliser ces prestations sur le village, en particulier pendant les vacances scolaires.... A suivre.

Consultez régulièrement le panneau d'affichage de la communauté de communes sur la place de la mairie, les panneaux d'information du village et le blog.

Ecole

Cette année l'école de Moulézan compte 3 classes:

Cours Préparatoire: 19 élèves

Cours Élémentaire 1 et 2: 26 élèves

Cours Élémentaire 2: 27 élèves

Platanes et barrières

Sur demande de la mairie, la DDTM est intervenue sur la commune cet été :

- Trois platanes ont été enlevés sur l'avenue du Grand Pont à hauteur du hangar de M. Puech. Ils représentaient un danger pour la visibilité des conducteurs, leurs racines détérioraient les habitations riveraines et ils étaient atteints de maladie. Lorsque les souches seront définitivement « mortes », la voirie sera rénovée à cet endroit.
- Deux barrières « anti-crue » ont été mises en place sur la D123C (route qui rejoint St Théodorit). La mairie pourra ainsi fermer partiellement cet itinéraire qui devient dangereux lorsque la Courme est en crue.

Des panneaux limitant l'accès à cette route aux PL de moins de 6 tonnes seront mis en place prochainement à chaque extrémité.

Bientôt des triplés à Moulézan



Prochainement, M. Martinez Stéphan et Mme Laurent July vont devenir parents de triplés (2 filles et 1 garçon). Ils habitent Chemin de Montagnac. Cela est assez exceptionnel pour que la population de notre village en soit informée.

Chiffres : En moyenne, chaque année, près de 200 couples français donnent naissance à des triplés. Le premier mois, le nombre de biberons (ou de séances d'allaitement) varie de 540 à 720 et le nombre de couches de 630 à 720. On estime à 12h par jour le temps de « maternage » (consacré à s'occuper des triplés). L'arrivée de triplés et leur entretien de 0 à 3 mois sont évalués à environ 900

euros par enfant.

Les futurs et très sympathiques parents apprécieront certainement toute forme de solidarité que les habitants de notre village voudront bien leur témoigner, en particulier lorsque les triplés seront là... Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Jeunes cyclistes

Le village compte quelques jeunes cyclistes qui en sillonnent les rues régulièrement, surtout en fin de journée. Outre des conseils de prudence traditionnels, il leur est demandé (avec le concours de leurs parents) de ne pas faire de vélo sur la place de la mairie entre la poste, l'école et le foyer.

Du lundi au vendredi, entre 9h et 9h30, et entre 17h et 17h30, le centre du village est envahi et « bloqué » par des voitures de parents d'élèves. Outre la gêne que cela occasionne, cette « pagaille » peut provoquer des accidents. Un rappel sera adressé à chaque parent par l'intermédiaire de l'école. La mairie compte sur votre civisme.

Les personnes qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales et qui voudraient voter l'année prochaine pour les élections présidentielles doivent se présenter au secrétariat de mairie avant la fin de l'année 2011 avec une carte d'identité et une preuve de domiciliation (facture EDF, téléphone, etc.)

Tout jeunes Français (fille ou garçon) ayant atteint l'âge de 16 ans doit se faire recenser auprès de sa mairie. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics. (BAC, CAP, Permis de conduire, ...). Lors du recensement, il faut indiquer les informations suivantes : Nom, prénoms, date et lieu de naissance, ainsi que les mêmes éléments concernant les parents, adresse, situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

Garer sa voiture à Moulézan

La mairie doit souvent intervenir pour rappeler à certains automobilistes qu'ils ne sont pas garés sur un emplacement autorisé.

Sur la commune plusieurs parkings existent (Place de la mairie, Place du Pigeonnier, Place de l'Eglise, Place du Ranquet, Carrefour avenue du Grand Pont/ Route d'Alès, Route d'Alès). En tout, près de 70 places sont à la disposition de ceux qui ne possèdent pas de garage ou de place de parking privée. Quelque soit l'endroit où l'on habite, on peut trouver une place à 100 mètres au plus de chez soi.

Un arrêté a été pris interdisant de garer son véhicule dans certaines rues étroites du village. Des panneaux d'interdiction de stationner sont en place sur les axes qui doivent rester libres de circulation. La gendarmerie fait régulièrement des rondes dans le village et verbalisera les contrevenants.

Il est donc demandé de respecter cette réglementation pour la sécurité et le bien être de tous. Les cas particuliers peuvent être discutés avec le maire. Il suffit de prendre rendez-vous.

Sacs poubelle et encombrants



Les rentrées sont toujours propices à rappels. Le ramassage des ordures du village se déroule globalement bien tout au long de l'année et la grande majorité pratique le tri sélectif. Cependant quelques remarques semblent utiles pour améliorer encore ce domaine qui, s'il n'est jamais

agréable pour les mains et le nez n'en est pas moins essentiel pour l'hygiène de notre village :

Rappel concernant les sacs :

La mairie met gracieusement à votre disposition des sacs noirs et des sacs bleus. Ils permettent le tri sélectif des ordures. Le lundi et le vendredi, entre 8h30 et 10h00, les sacs noirs sont ramassés. Ils doivent contenir les déchets alimentaires. Ne les sortez pas la veille car ils risquent d'être déchirés par les animaux. Le mercredi matin c'est le tour des sacs bleus qui doivent contenir les emballages en plastique, en carton, en métal... Ces sacs peuvent être sortis la veille car ils ne doivent rien contenir d'intéressant pour les animaux.

Rappel concernant les conteneurs :

Les revues, journaux, prospectus et les récipients vides en verre (bouteilles, bocaux,...) doivent être apportés dans les conteneurs spécifiques disposés dans les quartiers du village. Les cantonniers trouvent souvent des sacs à ordures, de la ferraille, des vitres ou de la vaisselle cassées posés contre ces conteneurs... Ce n'est pas leur place. Ce qui n'est pas mis dans les sacs peut être emmené à la déchèterie. Les personnes qui auraient des problèmes de véhicules peuvent s'adresser à la mairie.

Dans certains quartiers (Mas de Vinson, Pous Nous, ...) des conteneurs pour les poubelles ont été mis en place. Il faut les respecter, placer les sacs à l'intérieur (et non autour comme on le voit parfois) et bien refermer les conteneurs

Rappel concernant les encombrants :

Le premier jeudi de chaque mois la mairie ramasse les encombrants. Ce sont des déchets lourds, volumineux et qui ne peuvent pas être ramassés par les camions poubelles dans la semaine ou transportés facilement à la déchèterie. Prévenez impérativement le secrétariat de la mairie au moins la veille.

Annuaire, renseignements utiles



Mairie:	04 66 77 87 94
Poste Moulézan:	04 66 77 66 21
Poste Lédignan:	04 66 56 98 50
Café de la poste	04 66 77 89 21
Épicerie	04 66 77 87 42
Boulangerie « La Gourmandine »	04 66 77 52 65
ML Immobilier	04 66 80 96 40
École Moulézan:	04 66 77 86 22
Collège de la Gardonnenque:	04 66 83 30 60
Déchetterie St Bénézet:	04 66 56 58 30
	Ou 06 79 89 13 19
Communauté des communes	
Lens-Gardonnenque:	04 66 63 00 80
Pompiers:	04 66 83 40 58 ou
Gendarmerie St Mamert:	18
Samu:	04 66 81 10 33
Bus STDG	15
Crèches-Halte Garderies	04 66 29 27 29
St Génies:	
Parignargues:	04 66 81 62 55
SOS problème d'eau	04 66 63 24 04
	06 80 14 64 38
Centre Médical St-Mamert	04 66 81 18 96
Centre Hospitalier de Nîmes:	04 66 68 68 68
Centre Hospitalier d'Alès:	04 66 78 33 33
Centre Anti-Poisons:	04 91 75 25 25
Météo France (Gard):	08 36 68 02 30
Préfecture du Gard:	04 66 36 40 40



Mairie:

Ouverture au public: Lundi de 14h à 18h - Mercredi de 8h à 12h - Vendredi de 8h à 12h
Le maire est présent en mairie ces jours là, le mardi de 8h à 12h et le jeudi de 14h à 18h.

Il peut vous recevoir en permanence sur rendez-vous.

Bibliothèque:

Lundi de 16h30 à 18h00

Déchetterie:

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Carte de membre obligatoire (à retirer en mairie)

Agence Postale Communale:

Du lundi au samedi de 09h30 à 12h00

Les nouveaux arrivants dans notre village sont priés, s'ils ne l'ont pas encore fait, de se présenter à la mairie (voir heures d'ouvertures plus haut. En cas de problème d'horaire, prendre rendez-vous en téléphonant). Merci !

Les prochains ramassages des encombrants par le cantonnier auront lieu **le jeudi 06 octobre 2011**. Déposez vos encombrants devant votre habitation avant 07h30.

Inscription impérative à la mairie (téléphone).

Il reste quelques composteurs à vendre au prix de 15 €. S'adresser à la mairie.

Des étiquettes autocollantes « STOP PUB » pour vos boîtes à lettres sont à votre disposition à la mairie

Carnet

Naissance:

- **Clara BOULOUIS** le 14 août 2011. Félicitations aux parents, Grégory BOULOUIS et Amandine ARNAUD qui résident 22 chemin des Lens. .

Fuel domestique

Comme chaque année, la mairie propose de regrouper les commandes de fuel domestique afin de diminuer le prix au litre. Les personnes intéressées se feront connaître avant le 13 septembre en téléphonant au secrétariat. Le prix du litre sera établi lors de la commande global auprès du fournisseur mais sera certainement très inférieur au prix courant.

Les parents qui désirent inscrire leurs enfants au catéchisme pourront le faire le mercredi 14 septembre à la salle paroissiale entre 11h et 12 h. (A côté de l'église).

Horaires des cars sur le trajet Moulézan-Nîmes

ALLER			RETOUR		
Moulézan	La Nouvelle	Nîmes	Nîmes	La Nouvelle	Moulézan
06h30	—	07h40	18h05	18h47-18h55	19h15
07h25	—	08h40	Moulézan: Place du Pigeonnier Nîmes: Gare routière		
12h45	13h05-13h17	14h00			

Pendant la durée des vendanges, il est demandé à chacun d'éviter de garer sa voiture en dehors des place de parking autorisées afin de permettre la libre circulation des machines à vendanger et des remorques. Merci

Ce bulletin est le votre. Vous pouvez participer à sa rédaction en proposant des articles, des annonces, des photos, des dessins, en faisant part d'événements familiaux importants etc. Il suffit de les faire parvenir à la mairie. N'hésitez pas!

Renseignements sur internet (www.edgard-transport.fr) ou à la mairie.

Prochain conseil municipal le jeudi 15 septembre